

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **TRADE-E-2 – Suisse** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **SOURMELIS Petros**  [**Petros.Sourmelis@ec.europa.eu**](mailto:Petros.Sourmelis@ec.europa.eu)  **+32 22987935**  1  **4ème trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  □ **Bruxelles** □ **Luxembourg ☒** A**utre: Berne** |
|  | □**Avec indemnités ☒**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Exercer, sous la supervision du chef de section et du chef de délégation, un suivi et fait rapport au siège sur les échanges commerciaux, les investissements et l’évolution de la situation économique de la Suisse, notamment dans les domaines couverts par des accords bilatéraux entre l’Union et la Suisse; contribuer aux travaux de la Commission sur les relations économiques et commerciales entre l’Union européenne et la Suisse et à l’élaboration des politiques; et assurer une liaison régulière entre la Commission ainsi que les autorités compétentes et parties prenantes chargées des questions commerciales et économiques en Suisse.

L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des incidences sur des dossiers qu’il/elle aurait dû traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée dans la Commission, ou dans des affaires directement voisines. En aucun cas il/elle ne représente la Commission afin de prendre des engagements, financiers ou autres, ou de négocier au nom de la Commission.

Tâches principales:

* Contribuer à l’analyse et à la communication d’informations sur le commerce, les investissements et les questions économiques. Suivre l’évolution de la situation dans le pays d’accueil (Suisse) en ce qui concerne l’UE. Contribuer au suivi des accords bilatéraux relatifs au commerce. Contribuer au suivi des domaines du marché intérieur auquel la Suisse participe. Participer à l’analyse de l’impact sur les accords liés au commerce des développements plus larges du cadre institutionnel entre Suisse et UE.
* Suivre les principales orientations politiques du pays dans des domaines tels que la politique commerciale multilatérale, y compris les positions du pays dans les forums multilatéraux (OMC et autres forums économiques internationaux) en cours ou prévus;
* Assurer le suivi des négociations commerciales bilatérales et des relations commerciales du pays avec ses principaux partenaires commerciaux et des programmes de promotion des exportations;
* Suivi de la situation économique et financière de la Suisse: politique économique, prévisions, relations avec les institutions financières internationales, etc.
* Contribuer à l’élaboration des politiques au siège sur les relations commerciales et économiques à l’égard de la Suisse.
* Contribuer à améliorer le climat des affaires et des investissements en Suisse, notamment en examinant les obstacles au commerce avec les parties prenantes et en les abordant avec les autorités compétentes, en coopération avec le siège.
* Assurer la liaison avec les représentants des États membres de l’UE, des entreprises et d’autres parties prenantes de la société civile dans les domaines du commerce, des entreprises, des investissements et d’autres questions économiques et financières.
* Établir des relations de travail coopératives avec les autorités suisses actives dans le domaine du commerce et des questions économiques.
* Mener des activités de communication et de sensibilisation afin de présenter les activités et la politique commerciale de l’UE à un public plus large (entreprises, étudiants, presse, etc.).

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : droit, sciences politiques, économie, gestion des affaires ou autre discipline pertinente.

Expérience professionnelle

Une expérience d’au moins 2 ans dans les domaines susmentionnés d’une autorité publique.

Une expérience dans des pays tiers (ambassade, institution de l’UE, organisation internationale, ONG, etc.) et une connaissance des institutions de l’UE, de l’action extérieure de l’UE et des politiques extérieures de l’UE y afférentes, y compris la politique commerciale, seraient un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

La maîtrise de l’anglais (C1) ainsi que du français et/ou de l’allemand (C1) est requise.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)